

Le saviez-vous ? Nous, un peu ...

Pourquoi « notre moulin » a disparu ? *En ce temps-là « ... Un vallon étroit, qui finit par ressembler à une gorge, sert d'issue à un ruisseau perdu par intervalles au fond d'un ravin. Une longue lisière de prairie sans clôtures, qui semble livrée à un complet abandon, serpente entre des bouquets de bois touffu sous lesquels se cachent les pentes qui la dominent. Le sentier lui-même ne porte que peu de traces du pied des passants. Quelques rares chasseurs parcourent de temps à autre ce défilé où les journées se terminent souvent sans que le pas de l'homme en ait troublé la solitude.*

Dans le lieu le plus sauvage de ce site retiré, on aperçoit les vieux murs d'un édifice surplombant au-dessus du ravin. Il porte les marques d'un abandon séculaire. La construction est des plus rustiques ; les dimensions très médiocres. L'aspect ne semble pouvoir provoquer que des idées lugubres. Cependant ces murailles sont singulièrement chères aux archéologues. Ce modeste édifice a été élevé au XIIème siècle pour servir de moulin bannal à la seigneurie de Fauguernon. Quand 1789 fit disparaître, avec tant d'autres vestiges du passé, le droit féodal de « moulte verte et sèche », le moulin de Fauguernon perdit sa clientèle obligée, et fut bientôt livré à l'abandon. Depuis plus d'un siècle, les cultivateurs du voisinage en ont oublié le chemin ... ». Auteurs multiples – La Normandie monumentale et pittoresque 1895 – Impr. Lemale & Cie - Gallica

Le cadastre mentionne toujours les traces de ce moulin, situé au bord du Fauguernon, entre la route de la Forge et la route départementale 263, route qui n'existait pas au 19^{ème} siècle. Le chemin du Moulin, qui part du Lieu Chouquet, est aujourd'hui fermé. La révolution a condamné le moulin en même temps que le droit féodal de « moulte verte et sèche ». Ce droit de moulte ou moute permettait au Seigneur de « se faire du blé » en prenant une certaine quantité de grain à celui qui faisait moudre dans le moulin bannal : moulte sèche. La moulte verte ou mouillée est le droit dû au Seigneur par le vassal bannier qui laboure des terres dans le territoire de la bannalité et qui enlève les grains ailleurs sans les engranger sur le fief. De plus, des variantes existaient selon les fiefs ou d'autres droits sur le grain étaient prélevés. Quel monde « fiscal » que celui d'antan ! Mais le nôtre est-il plus simple ?

Bannalité ou banalité ? deux orthographes ... au fil des siècles, un "n" a disparu, avec une signification évolutive ... voilà qui est bien banal, après la révolution !

Droit féodal de bannalité : « droit du seigneur d'assujettir ses vassaux à l'usage d'objets lui appartenant (moulin, four, etc.) moyennant une redevance ». En 1793, le bannal devient banal : "caractère de ce qui est banal, commun, vulgaire » (G. DE STAËL, Lettres diverses, t. 2, p. 522 : j'ai passé trois heures avec notre bailli ce matin et je commence à le sortir de sa banalité); en 1828 « chose écrite ou dite d'une façon banale » (SAINT-BEUVE, Tabl. hist. et crit. de la poésie fr. et du théâtre fr. au XVI^e siècle, p. 100)